



Fédération étudiante  
collégiale du Québec  
*Unis par la force d'une voix*

## MÉMOIRE SUR LA FORMATION POLICIÈRE AU QUÉBEC

---

*Commission des affaires collégiales*

Congrès extraordinaire  
23 septembre 2020  
À distance

## **Fédération étudiante collégiale du Québec**

824, avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent (Québec), H4L 3Y4

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)

Courriel : [info@fecq.org](mailto:info@fecq.org)

### Recherche, analyse et rédaction :

**Noémie Veilleux, présidence**

### Révision et correction :

**Rafaël Leblanc-Pageau, vice-présidence**

**Victoria Pineda, coordination aux affaires sociopolitiques**

---

## **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 78 000 membres, répartis dans 27 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la population collégienne. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 30 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

### **La voix de la population étudiante québécoise au niveau national**

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté collégienne. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>MISE EN CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>UNE INTERVENTION D'AVANTAGE AXÉE SUR LE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>4</b>
UN DÉSIR D'ALLER APPRENDRE SUR LE TERRAIN	4
LE PROJET <i>IMMERSION</i>	5
<b>VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL : UN CHANGEMENT DE CULTURE IMMINENT</b>	<b>6</b>
AJOUT D'UNE COMPÉTENCE SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉE AUX VIOLENCES SEXUELLES	6
<b>UNE FORMATION INCLUSIVE</b>	<b>7</b>
LES ENJEUX AUTOCHTONES	7
ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION	8
LE PROFILAGE RACIAL	8
<b>UNE FORMATION À L'IMAGE DES VALEURS QUÉBÉCOISES</b>	<b>9</b>
AJOUT D'UNE COMPÉTENCE SUR LES VALEURS DÉMOCRATIQUES ET LES DROITS DE LA PERSONNE	9
<b>S'ADAPTER AUX DIFFÉRENTS PROFILS D'ÉTUDIANT.ES</b>	<b>10</b>
REPENSER L'ADMISSION	10
<b>ADAPTER LE PROGRAMME AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES</b>	<b>11</b>
<b>UN DEC EN 3 OU 4 ANS?</b>	<b>12</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>13</b>
<b>RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>14</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>15</b>

## MISE EN CONTEXTE

---

Dans la foulée de l'actualité des derniers mois et considérant que le gouvernement du Québec déposait, en 2019, son livre vert sur l'organisation policière au Québec, la Fédération étudiante collégiale du Québec soumet aujourd'hui, à l'attention de celui-ci, un mémoire axé sur la réforme de plusieurs aspects de la formation policière au Québec. L'intention de la Fédération par ce mémoire est de démontrer qu'un changement de culture au sein de l'organisation policière au Québec se doit de passer par le système d'éducation.

La FECQ abordera divers volets de la formation qui, une fois bonifiés, peuvent contribuer à mener ces changements importants au sein des services de police de la province. Ainsi, il sera autant question dans ce mémoire d'intervention communautaire, d'enjeux autochtones que d'accessibilité à la formation policière. La liste exhaustive des volets traités se trouve dans la table des matières du présent document.

Ce mémoire s'appuie sur les rapports de diverses commissions d'évaluation, comités interministériels et recherches effectuées dans les dernières années et vise à transformer l'institution policière en une organisation inclusive et représentative de la société québécoise, en laquelle la société a confiance. Cela dit, elle recense également plusieurs témoignages récoltés par la Fédération durant la rédaction de mémoire. La Fédération a décidé de ne s'attarder qu'à la formation policière, car c'est par ce volet qu'elle peut amener une expertise et une vision concrète du terrain; mais aussi car tout changement de société passe à un moment ou un autre par le système d'éducation.

## **UNE INTERVENTION DAVANTAGE AXÉE SUR LE COMMUNAUTAIRE**

---

Bien qu'une proportion importante du travail quotidien du corps de police soit d'intervenir auprès de personnes ayant des besoins particuliers (santé mentale, situation d'itinérance, etc.), la formation policière initiale actuelle ne préconise pas l'acquisition des compétences nécessaires aux intervenants de première ligne, en l'occurrence le corps policier. En effet, l'importance accordée à une intervention adaptée aux différents types de clientèles varie d'un établissement collégial à un autre et n'est que peu abordé dans le devis ministériel (MES 2017).

La FECQ soumet ainsi à votre attention la nécessité d'outiller convenablement le corps policier dans ses interventions auprès de cette population à besoins particuliers. Il importe de revisiter les bases de la formation policière afin d'y intégrer des standards nationaux plus développés en matière d'intervention auprès des différentes populations.

À la suite de plusieurs discussions avec des personnes étudiantes, graduées et enseignantes, il est possible de dégager une ouverture à la modification de la formation afin d'y ajouter un filon davantage communautaire et social, de manière à modifier l'approche policière qui est enseignée à l'heure actuelle. Des discussions avec une personne étudiante en Techniques policières au Cégep de l'Ouataouais nous ont permis de dégager une bonne pratique du réseau : un cours sous forme de stage qui permet à l'étudiant.e de choisir une organisation communautaire de son choix et d'y effectuer un projet mettant en lien les intervenant.es du milieu et les étudiant.es en Techniques policières. C'est par l'apport d'intervenant.es expert.es des différents domaines explorés que la personne étudiante peut consolider ses apprentissages théoriques par une expérience pratique concrète.

Bien souvent, par suite de ces activités d'apprentissage, la population étudiante se dit être davantage outillée pour répondre aux situations d'urgence, puisque selon l'étudiant rencontré, elle « comprend que le problème vient de beaucoup plus loin ». Depuis 2017, une compétence sur l'intervention auprès de personnes ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie a été ajoutée au devis ministériel du programme (MES 2017), mais les impacts sont difficiles à calculer à l'heure actuelle, puisque les cohortes suivant la nouvelle formation n'ont toujours pas gradué.

Cela étant dit, lors d'entretiens avec des personnes étudiantes de ce nouveau programme, les personnes étudiantes ont mentionné que malgré le volet en santé mentale très intéressant, le pouls général du terrain voudrait qu'il manque de pratique, au profit du théorique. En effet, plusieurs étudiant.es ont exprimé le souhait de pouvoir davantage mettre en pratique ce type d'intervention, que ce soit par des stages ou encore des activités d'apprentissage en milieu communautaire.

### **Un désir d'aller apprendre sur le terrain**

C'est par des échanges que la Fédération a pu avoir avec divers membres de la communauté étudiante et avec des étudiant.es gradué.es du programme technique que le besoin d'aller davantage sur le terrain s'est fait sentir. En effet, bien que la population étudiante apprécie la formation sous sa forme actuelle, plusieurs personnes étudiantes et graduées jugent que l'augmentation du nombre d'heures passées dans les milieux d'intervention communautaire serait bénéfique en matière de consolidation des apprentissages. Lorsque cette idée fut abordée auprès de personnes enseignantes, le consensus y était : plusieurs cégeps sortent même du devis régulier afin de transformer des cours en activités d'apprentissage davantage pratiques.

La Fédération soumet donc la recommandation d’octroyer un plus grand nombre d’heures au volet pratique de la formation. Pour ce faire, puisque le DEC en Techniques policières atteint déjà le nombre d’heures de formation maximal, une solution concrète sera détaillée plus bas dans le document, de manière à rendre cette augmentation des stages en milieu d’intervention possible.

## **Le projet *Immersion***

Nouvellement mis en place par le Service de police de l’agglomération de Longueuil (SPAL), ce stage de cinq semaines plonge les personnes policières volontaires dans une réalité complètement différente, où elles sont amenées à en apprendre davantage sur l’intervention communautaire et non-armée. Le programme, mis en place par le chef de police du SPAL, Fady Dagher, vise à offrir une vision plus humaine et communautaire du travail du corps policier à Longueuil.

Ce projet, majoritairement bien accueilli au sein des policières et des policiers du SPAL, a d’ailleurs reçu plusieurs prix pour son caractère innovant. Que ce soit pour offrir plus de ressources au corps policier en matière d’intervention auprès de personnes ayant des problèmes de santé mentale, auprès de personnes en situation d’itinérance ou encore auprès de personnes ayant des réalités socioculturelles particulières, les stagiaires mentionnent en être ressorti.es davantage outillé.es à intervenir sur le terrain (La Presse 2020).

Cela est une preuve intéressante que la formation policière au Québec gagne à être bonifiée et davantage adaptée aux réalités de l’intervention du corps policier sur le terrain. La Fédération étudiante collégiale du Québec invite le gouvernement du Québec à plancher sur une bonification de la formation qui, tout comme le projet Immersion, pourrait convenablement outiller les personnes policières aux différentes réalités sociales dès leur sortie du DEC en Techniques policières, et ce, grâce à des standards nationaux en la matière.

« Lorsqu’ils arrivent sur la patrouille, les jeunes se font dire : mets de côté ce que tu as appris à l’école, je vais te montrer c’est quoi de la vraie police ». Dans cet article de La Presse faisant état du projet Immersion, Martin Valiquette, lieutenant-détective, rapporte ainsi que la formation initiale ne suffit plus à préparer les gradué.es à la réalité du terrain. De son côté, le chef Dagher mentionne également que malgré que « les formations au cégep et à l’École de police à Nicolet sont très bien [...] la cassure se produit lorsqu’ils arrivent au service de police » (La Presse 2020).

Sans égard aux questionnements actuels sur la mission de la police au Québec, la FECQ demande une révision du programme au niveau national afin d’intégrer une proportion plus importante de notions liées au travail social et à l’intervention communautaire dans la formation policière. Cela permettra donc de consolider les aspects humain et social de la formation policière et l’adapter aux besoins d’intervention actuels.

### **Recommandation:**

1. *Que le MES convienne d’un nombre d’heures minimal de la formation initiale de patrouille-gendarmerie dédié à l’intervention communautaire auprès des populations à besoins particuliers, telles les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou encore en situation d’itinérance;*

## **VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL : UN CHANGEMENT DE CULTURE IMMINENT**

---

Cette section du document découle d'un problème relevé à maintes reprises dans le contexte des vagues de dénonciation de violences à caractère sexuel : le potentiel manque de formation du corps policier en matière d'intervention dans une situation de violence conjugale ou sexuelle. Puisqu'à l'heure actuelle, c'est encore le corps policier qui est chargé d'être intervenant de première ligne, il importe de former adéquatement celui-ci à cette réalité.

### **Ajout d'une compétence spécifiquement dédiée aux violences sexuelles**

Selon le devis ministériel, l'intervention auprès de personnes victimes et survivantes à une violence à caractère sexuel n'est actuellement pas enseignée de manière concrète et exhaustive (MES 2017). Bien que dans plusieurs établissements il existe des cours en lien avec cet enjeu, aucun standard national clair n'a été élaboré par le ministère de l'Enseignement supérieur. La notion de violence sexuelle se retrouve par-ci et par-là à travers les différentes compétences, notamment communicationnelles, mais ne détient pas sa propre compétence dans le devis.

Il semble important, et ce d'autant plus à la suite de la troisième vague de dénonciation populaire, d'ajouter une compétence étroitement liée aux interventions auprès de personnes victimes et survivantes. Celles-ci vivent une réalité particulière et il importe d'adapter l'approche de la personne policière afin de répondre adéquatement aux besoins des personnes qui souhaitent faire un dévoilement, porter plainte ou encore obtenir de l'aide.

En partenariat avec des organisations telles les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVACs) ou les Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), la formation policière devrait viser à outiller davantage ses personnes étudiantes quant à ce type d'intervention communautaire. Les réalités des personnes victimes sont trop souvent méconnues et ne sont pas prises au sérieux telles qu'elles le devraient. En effet, malgré le fait que la formation policière aborde les questions de violence conjugale de manière théorique, l'opportunité d'en apprendre davantage sur les autres types de violences et d'apprendre sur le terrain ne se présentent pas à tou.tes les étudiant.es (MES 2017). La Fédération pense qu'une approche nationale et concertée de l'enjeu des violences sexuelles est nécessaire afin d'outiller toutes les personnes étudiantes avec les mêmes standards.

Dans cette optique, la Fédération étudiante collégiale du Québec propose d'abord l'ajout d'une compétence exclusivement dédiée aux violences sexuelles, mais également une augmentation du nombre d'heures de la formation initiale de patrouille-gendarmerie dédiées aux interventions auprès de ce type de clientèle. Ces recommandations émanent du principe que c'est par l'éducation que bien des problèmes sociétaux peuvent être amoindris.

#### **Recommandations:**

- 2. Qu'un plus grand nombre d'heures de la formation initiale du DEC en Techniques policières soit dédié aux interventions auprès de personnes victimes de violences sexuelles, et ce afin d'assurer un meilleur accompagnement des personnes victimes et survivantes;*
- 3. Qu'une compétence expressément dédiée à l'intervention auprès des personnes victimes et survivantes soit ajoutée au devis ministériel de Techniques policières;*

## UNE FORMATION INCLUSIVE

---

Plusieurs cégeps dans le réseau ont mis en place des initiatives telles que la spécialisation de leur formation policière en matière de réalités autochtones (ENPQ 2019). Cela dit, bien que la question soit abordée dans la formation initiale de patrouille-gendarmerie, le réseau montre une carence de formation sur les diverses réalités ethniques et culturelles.

### Les enjeux autochtones

Selon l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées* (ENFFADA), les services offerts par les corps de polices sont déficients et ne répondent pas aux besoins des communautés autochtones. Selon le Rapport, les policiers exécuteraient leurs interventions avec indifférence. Certains d'entre eux auraient de la difficulté à croire aux plaintes et aux demandes d'intervention des personnes issues des communautés autochtones ou tarderaient avant d'agir. De nombreuses enquêtes seraient bâclées et le suivi avec les victimes, ainsi que leurs proches, serait pratiquement inexistant ou omettrait de précieux détails. À titre d'exemple, le Rapport met l'accent sur les nombreuses situations de disparitions d'enfants et d'assassinats de femmes. La négligence des enquêtes est très problématique, puisqu'elle a contribué à développer une méfiance envers les forces de l'ordre, ce qui réduit l'efficacité de ses services (ENFFADA 2018). Ce faisant, en raison de leur identité culturelle, la plupart des femmes et des filles autochtones ont le sentiment de ne pas être prises au sérieux et de ne pas recevoir la même aide que les autres citoyens. Qui plus est, en 2011, un rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec affirme que les femmes et les filles autochtones sont parmi les groupes ayant le plus de risque d'être victime de discrimination (ENFFADA 2018).

Le Rapport attribue ces problématiques aux formations inadéquates des forces de l'ordre. Selon le témoignage d'un policier, les formations sur les méthodes de travail en communauté autochtone attirent l'attention sur l'hostilité de l'environnement plutôt que sur la compréhension de la conjoncture dans laquelle vivent les communautés autochtones. Les « réserves indiennes » représenteraient un terrain hostile dû aux problèmes de toxicomanie, de pauvreté et de criminalité, ainsi qu'à une forte présence d'armes longues (ENFFADA 2018). De plus, les corps policiers autochtones ne parviennent pas à accomplir leurs missions, dont celle de combattre la violence en utilisant leur expérience au sein des communautés (ENFFADA 2018). Le Rapport suppose que leur effectif manque de femmes, inclut principalement des allochtones et que leur nombre n'est pas suffisant pour couvrir l'ensemble du territoire sous leur juridiction. Ce manque de policiers autochtones pourrait être attribué aux conditions d'admission à l'École nationale de police du Québec qui sont discriminatoires. Contrairement aux autochtones, les aspirants allochtones bénéficient d'une aide financière de la Sûreté du Québec et des corps policiers municipaux afin de réduire leurs frais de scolarité (ENFFADA 2018). De plus, les formations sont principalement enseignées en français, ce qui réduit l'accès aux autochtones anglophones. La formation des corps policiers autochtones souffrirait également d'un sous-financement chronique. À défaut de recevoir un financement adéquat, certains corps policiers sont dans l'obligation de fermer, remplacés par la Sûreté du Québec. D'autres, quant à eux, sont dans l'impossibilité de prévoir des activités à long terme et de maintenir en poste des policiers expérimentés.

Il apparaît clair que la formation des futures personnes policières en matière d'enjeux autochtones doit être bonifiée, vu les problématiques importantes vécues par les peuples autochtones, mais aussi vu les différents contextes dans lesquels les corps policiers doivent agir. La complexité de ces enjeux

exige une plus grande présence de contenu tant théorique que pratique au sein de la formation policière. Des exemples inspirants sont déjà mis en œuvre dans certains cégeps; il ne reste qu'aux autres à emboîter le pas (Paradis 2020).

#### **Recommandation:**

4. *Que les notions et compétences liées aux enjeux autochtones de la formation policière soient bonifiées afin d'assurer une bonne compréhension du corps policier à cette réalité, notamment en ce qui a trait aux femmes autochtones disparues ou assassinées;*

### **Accessibilité de la formation**

Tel que nous l'exposent la Commission Viens et le rapport spécifique au Québec de l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* (ENFFADA), les populations autochtones du Québec souffrent de nombreuses injustices.

Parmi ces dernières, on compte le coût de formation complètement inéquitable entre les aspirants policiers autochtones et allochtones. En effet, ces derniers paient près de 19 000 \$ en moins que leurs collègues autochtones au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (Radio-Canada 2017). Cette réalité est plus que problématique, puisqu'elle constitue un frein à la formation de futurs policiers d'origine autochtone. Pourtant, la formation de ce type de policier est nécessaire pour combattre les cas de racisme, de violence, de crainte et de méfiance des forces policière et des habitants des communautés autochtones (ENFFADA 2018). La FECQ déplore cette iniquité et demande un changement immédiat à cette pratique. À cet effet, des mesures compensatoires devraient être offertes aux personnes autochtones candidates pour l'admission dans ce programme, en vue d'offrir une équité de traitement pour l'ensemble de la population.

#### **Recommandation :**

5. *Que le gouvernement du Québec offre un programme de bourses pour les personnes étudiantes issues des communautés autochtones souhaitant suivre une formation à l'École nationale de police du Québec;*

### **Le profilage racial**

« *Le profilage racial désigne toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée, tels la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent. Le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée* » (Turenne 2005).

Dans son rapport intitulé *Le profilage racial : mise en contexte et définition*, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est claire : « le profilage racial mine la confiance, tant des groupes racisés que de l'ensemble de la population, envers les institutions étatiques » (Turenne 2005). Ce même rapport, datant de 2005, propose d'ailleurs un état de situation alertant sur le comportement du corps policier envers la diversité. Bien qu'une évolution de la discussion autour de cet enjeu a pu être remarquée dans les dernières années, un article dans *Le Devoir* datant du 1<sup>er</sup> août 2020 soumet qu'« entre 2014 et 2018, sur les 428 plaintes pour profilage racial acceptées par

le Commissaire à la déontologie policière, seulement 13 ont mené à une décision formelle de la part du Comité de déontologie policière, le tribunal en déontologie policière» (Le Devoir 2020).

Le profilage racial est un problème de société important qui doit être éradiqué, tant dans le milieu scolaire qu'au niveau de la sécurité publique. Selon la FECQ, cela passe par l'éducation : éduquer et sensibiliser la jeunesse, dont le futur corps policier, aux enjeux liés au profilage racial permettra d'éradiquer peu à peu ce biais conscient et inconscient. Bien que plusieurs cours abordent la question de la diversité (MES 2017), des entrevues avec la population étudiante et graduée permettent de mettre en lumière que, lors de ces cours théoriques, il est davantage question des particularités des différentes communautés ethniques et culturelles, et non pas des techniques d'intervention adaptées à leurs réalités.

Alors que les minorités racisées font l'objet d'une surveillance ciblée et disproportionnée de la part des forces policières, la Fédération souhaite rappeler que la meilleure manière de pallier cet enjeu social important est la qualité de l'enseignement dispensé par les établissements collégiaux. En 2020, il n'est pas recevable que des notions telle que la différenciation entre le profilage social, racial et criminel ne soit pas enseignées aux étudiant.es de manière exhaustive et complète. Pour bien saisir l'enjeu, il importe que le futur corps policier en comprenne son fondement et son historique.

Cela peut se traduire par l'ajout d'une compétence sur le profilage racial systémique, ou encore par la mise en place de mesures favorisant les stages et activités d'apprentissage en milieu diversifié, où les personnes étudiantes peuvent enrichir leur bagage théorique par l'expertise d'intervenant.es du milieu communautaire.

### **Recommandations :**

6. *Que soit ajoutée au devis ministériel du DEC en Techniques policières une compétence portant sur le profilage racial systémique, en vue d'éradiquer le phénomène dans le corps policier québécois;*
7. *Que soient mises en place des mesures pour favoriser les stages et les activités d'apprentissage en milieu diversifié;*

## **UNE FORMATION À L'IMAGE DES VALEURS QUÉBÉCOISES**

---

### **Ajout d'une compétence sur les valeurs démocratiques et les droits de la personne**

Il semble naturel pour la Fédération de se pencher sur la question du printemps érable dans le présent mémoire, de même que sur les recommandations de la Commission spéciale d'examen sur les événements du printemps 2012. Selon la FECQ, la potentielle réforme de la formation policière pourrait permettre d'intégrer certains apprentissages de la société québécoise qui découlent des grèves de 2012.

En effet, dans le rapport de la Commission spéciale, plusieurs enjeux sont soulevés quant à l'approche policière (Gouvernement du Québec 2014). Or, il importe de bien comprendre le lien entre la formation policière au Québec et le printemps érable. Bien que l'on puisse penser que la réaction et l'approche des personnes policières face aux grèves et aux manifestations n'était que

circonstancielle, la FECQ croit que la problématique remonte à bien plus loin que le comportement des personnes manifestantes. En effet, si la Commission d'évaluation soutient que les forces policières ont, à certains égards, abusé de leurs pouvoirs ou brimé le droit de manifester pacifiquement d'une majorité d'individus en raison des cas de violence isolés (Gouvernement du Québec 2014), la Fédération pense qu'une meilleure sensibilisation au droit de manifester pacifiquement et aux valeurs démocratiques québécoise pourrait être intéressante à intégrer dans la formation policière au Québec.

Cela éviterait, entre autres, de répéter des incidents de 2012, qui sont un exemple relativement criant de la mécompréhension des policiers.ères quant à l'importance du droit de manifester pacifiquement au Québec. Celui-ci, d'ailleurs réitéré par la Commission d'évaluation (Gouvernement du Québec 2014), devrait soulever des questions sur la source de l'approche policière punitive. Contrairement à la jurisprudence canadienne, par exemple, les forces policières gagneraient à adopter une approche non punitive et compréhensive du droit de manifester pacifiquement. Pour arriver à cet idéal, il importe que la formation en Techniques policières s'adapte à cette réalité et utilise l'histoire tel un apprentissage constructif pour améliorer la formation dispensée dans le DEC en Techniques policières.

Selon la Fédération, cela passe par l'ajout d'éléments de compétence au devis ministériel portant sur les valeurs démocratiques québécoises et les droits de la personne, de sorte que toutes et tous aient accès aux notions présentées ci-haut dans un contexte d'apprentissage.

#### **Recommandation:**

8. *Que le MES examine la possibilité d'intégrer dans le devis ministériel de Techniques policières des éléments de compétence sur l'histoire du Québec en matière de luttes syndicales et étudiantes, avec comme objectif de consolider les valeurs démocratiques des personnes policières;*

## **S'ADAPTER AUX DIFFÉRENTS PROFILS D'ÉTUDIANT.ES**

---

### **Repenser l'admission**

La Fédération pense fermement que le programme de Techniques policières devrait emboîter le pas et prendre acte du désir collectif de changer l'approche actuelle de la police québécoise pour une approche davantage communautaire. Cela voudrait ainsi dire que les critères d'admission à la Techniques pourraient être adaptés aux besoins réels des corps policiers d'aujourd'hui. Plusieurs de nos entrevues auprès des acteurs concernés nous laissent présager qu'il serait intéressant de modifier les normes en matière d'admission afin d'ajouter des tests psychométriques ou encore des entrevues systématiques, qui permettraient aux établissements d'évaluer les valeurs et caractéristiques humaines des personnes intéressées par une carrière policière. En effet, lors de nos entretiens, les personnes enseignantes ont soulevé que la base de ce changement de culture est une meilleure sélection des profils dans la Techniques policières. En effet, selon ces individus, une admission davantage sélective pourrait éviter d'accepter des personnes qui ne correspondent pas au profil recherché dans les cohortes d'étudiant.es

Du même coup, cela permettrait aux établissements d'identifier les profils idéaux non pas par des notes ou encore des tests qui ne sont que physiques, mais également par des curriculum vitae qui font état de l'implication sociale et communautaire des personnes qui appliquent à la Techniques

policières. Dans le même ordre d'idée, bien que les tests physiques aient encore leur place dans la sélection des étudiant.es, la Fédération croit fermement que les tests psychométriques devraient davantage être pris en compte.

À l'heure actuelle, la plupart des établissements collégiaux basent leurs admissions au programme de Techniques policières sur les notes au secondaire ainsi que sur les tests physiques, et ne mettent pas d'emphasis sur le profil psychologique des personnes candidates (TVA Nouvelles 2011). Aux yeux de la Fédération, cette approche semble dépassée puisque le discours du corps policier laisse présager que, plus le temps passe, plus les interventions des services de police sont sociales et communautaires.

Pour pallier cette problématique, on pourrait envisager d'effectuer la distribution suivante afin d'assurer un équilibre dans l'admission : 40% pour les notes, 40% pour les tests psychométriques et 20% pour les tests physiques. De cette manière, on abaisse certaines barrières physiques, notamment pour les femmes, et on arrive à un idéal en matière d'équilibre physique et psychologique chez les individus étudiants à la Techniques policières.

Ainsi, la Fédération étudiante collégiale du Québec propose au ministère de l'Enseignement supérieur de revoir les processus d'admission nationaux et standardisés à la Techniques policières afin d'y intégrer un aspect plus humain et social.

**Recommandation:**

9. *Que le MES revoit les standards nationaux liés au processus d'admission de la Techniques policières afin d'y intégrer un aspect davantage humain et social;*

## **ADAPTER LE PROGRAMME AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES**

---

La formation policière n'ayant pas été mise à jour de fond en comble depuis 2005 (formation mise à jour en 2017, mais pas sur ce plan), il semble évident qu'il y a un rattrapage important à effectuer en ce qui a trait à l'intégration des nouvelles technologies au parcours scolaire. Lors d'un entretien avec une personne étudiante, celle-ci a soulevé le paradoxe intéressant : dans les cours de droits, les personnes étudiantes doivent apprendre par cœur les différents articles de loi alors que maintenant, un système informatisé à même la voiture de patrouille leur permet d'accéder aux dits articles de loi en un temps record.

Cependant, la Fédération est consciente que l'informatique ne doit pas remplacer les connaissances juridiques d'une personne policière, mais soutient que les pratiques ont la possibilité d'être adaptées aux réalités technologiques d'aujourd'hui.

Ainsi, nous soumettons à l'attention du ministère de l'Enseignement supérieur la pertinence d'évaluer les nouveaux besoins de formation des corps policiers en termes d'utilisation de la technologie.

**Recommandation:**

- 10. Que le MES entame une évaluation des nouveaux besoins de formation du corps policier en ce qui a trait à l'utilisation des outils technologiques dans le milieu de travail et adapte le DEC en Techniques policières aux réalités actuelles;*

## **UN DEC EN 3 OU 4 ANS?**

---

Ce que la Fédération peut soulever suite aux différentes entrevues réalisées dans le cadre de la rédaction de ce mémoire, c'est qu'une question importante se pose : pour assurer une bonne réussite et une bonne préparation pour l'ENPQ, est-il souhaitable que le DEC soit étiré à 4 ans de formation?

La Fédération pense d'abord que la formation de Techniques policières est une formation qui doit encore être offerte par le collégial, notamment en raison de son accessibilité dans le territoire et car les cégeps ont développé une expertise intéressante sur le sujet au courant des années. Cela dit, dans le cadre de divers chantiers sur la réussite en enseignement supérieur, il peut être intéressant de plancher sur la possibilité d'étirer le programme de Techniques policières sur 4 ans, afin d'y intégrer davantage de stages sur le terrain, de projets avec les différentes organisations communautaires et ainsi offrir une place prépondérante à l'apprentissage à même les milieux de travail.

Cette proposition découle d'une volonté apparente de la population étudiante d'apprendre d'abord les concepts théoriques, mais également de pouvoir les mettre en pratique au courant de leur DEC. De cette manière, il serait également possible d'allouer davantage d'heures à la formation dite « communautaire ». Cela permettrait éventuellement de favoriser la réussite des étudiant.es, mais aussi une compréhension plus profonde des enjeux sociaux auxquels sont confrontés les corps policiers dans leurs interventions chaque jour.

La FECQ propose donc que dans le chantier de la révision du programme de Techniques policières, la possibilité d'étirer le DEC sur 4 ans soit envisagée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de manière à permettre aux étudiant.es d'aller davantage sur le terrain durant leur formation.

**Recommandation:**

- 11. Que le MES entame une réflexion sur la durée du DEC en Techniques policières en vue de l'étirer sur 4 ans, et ce dans une optique de réussite et de compréhension de la conjoncture socioculturelle dans laquelle œuvre le corps policier au Québec.*

## CONCLUSION

---

En somme, il est important de garder en tête que l'éducation est une plaque tournante de la société québécoise. C'est grâce à celle-ci que le Québec peut viser un changement de culture important dans sa formation policière. Le présent mémoire soumet des recommandations afin de bonifier la formation policière déjà en place au Québec.

Ce qu'il importe de retenir, c'est le caractère unique de la formation policière offerte par le réseau collégial. En effet, les cégeps ont su développer une expertise intéressante avec les années et s'adjoindre de divers partenaires et organisations qui enrichissent la formation. Bien que le parcours scolaire, tel que mentionné dans le présent document, gagne énormément à être bonifié, la Fédération étudiante collégiale du Québec croit fermement que ce programme doit continuer d'être offert sous la tutelle du collégial.

Finalement, les membres de la FECQ espèrent que ce mémoire sera pris en considération malgré le caractère récent de la dernière réforme de la techniques policières. Le changement de culture que veulent voir les jeunes doit passer avant tout par deux points centraux : la qualité et l'accessibilité des études supérieures.

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

---

1. *Que le MES convienne d'un nombre d'heures minimal de la formation initiale de patrouille-gendarmerie dédié à l'intervention communautaire auprès des populations à besoins particuliers, telles les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou encore en situation d'itinérance;*
2. *Qu'un plus grand nombre d'heures de la formation initiale du DEC en Techniques policières soit dédié aux interventions auprès de personnes victimes de violences sexuelles, et ce afin d'assurer un meilleur accompagnement des personnes victimes et survivantes;*
3. *Qu'une compétence expressément dédiée à l'intervention auprès des personnes victimes et survivantes soit ajoutée au devis ministériel de Techniques policières;*
4. *Que les notions et compétences liées aux enjeux autochtones de la formation policière soient bonifiées afin d'assurer une bonne compréhension du corps policier à cette réalité, notamment en ce qui a trait aux femmes autochtones disparues ou assassinées;*
5. *Que le gouvernement du Québec offre un programme de bourses pour les personnes étudiantes issues des communautés autochtones souhaitant suivre une formation à l'École nationale de police du Québec;*
6. *Que soit ajoutée au devis ministériel du DEC en Techniques policières une compétence portant sur le profilage racial systémique, en vue d'éradiquer le phénomène dans le corps policier québécois;*
7. *Que soient mises en place des mesures pour favoriser les stages et les activités d'apprentissage en milieu diversifié;*
8. *Que le MES examine la possibilité d'intégrer dans le devis ministériel de Techniques policières des éléments de compétence sur l'histoire du Québec en matière de luttes syndicales et étudiantes, avec comme objectif de consolider les valeurs démocratiques des personnes policières;*
9. *Que le MES revoie les standards nationaux liés au processus d'admission de la Techniques policières afin d'y intégrer un aspect davantage humain et social;*
10. *Que le MES entame une évaluation des nouveaux besoins de formation du corps policier en ce qui a trait à l'utilisation des outils technologiques dans le milieu de travail et adapte le DEC en Techniques policières aux réalités actuelles;*
11. *Que le MES entame une réflexion sur la durée du DEC en Techniques policières en vue de l'étirer sur 4 ans, et ce dans une optique de réussite et de compréhension de la conjoncture socioculturelle dans laquelle œuvre le corps policier au Québec.*

## BIBLIOGRAPHIE

---

- ENFFADA. 2018. «Enquête nationale sur les femmes et les filles disparues ou assassinées.» Rapport d'enquête.
- ENPQ. 2019. *Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) autochtone*. 13 juin. Accès le septembre 19, 2020. <http://www.enpq.qc.ca/futur-policier/pfipgautochtone.html>.
- Gouvernement du Québec. 2014. «Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012.» Commission spéciale d'examen.
- La Presse. 2020. *Projet Immersion: district Longueuil*. 18 janvier. Accès le SEPTEMBRE 19, 2020. <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-01-18/projet-immersion-district-longueuil>.
- Le Devoir. 2020. «Le profilage racial est-il puni au sein de la police?» *Le Devoir*.
- MES. 2017. «Techniques policières (310.A0).» Devis ministériel.
- Radio-Canada. 2017. «<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1014361/difficultes-recrutement-policiers-autochtones-frais-etudiants>.» *Ici Abitibi-Témiscamingue*.
- Turenne, Me Michèle. 2005. *Le profilage racial: mise en contexte et définition*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- TVA Nouvelles. 2011. «Les notes avant la force.» *TVA Nouvelles* <https://www.tvanouvelles.ca/2011/11/14/les-notes-avant-la-force>.